
1 Introduction

2 Analyse des dangers : methanolvwr20847

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Methanol AnalAR NORMAPUR® Reag. Ph.Eur., ACS Analytical Reagent

2.5.2 Ethanol

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit methanolvwr20847
-------	--

Company	VWR International Ltd.
---------	------------------------

Date	2026-07-06
------	------------

Version	Rev0
---------	------

Auteur	Emilia 0.7.1
--------	--------------



1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **methanolvwr20847**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **Emilia** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.

L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : methanolvwr20847

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **methanolvwr20847**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	VWR International Ltd.
État physique	liquide
Forme	liquide
pH	7
Usage	Utilisations identifiées pertinentes : réactif chimique général.
Date FDS	2022-08-24

La FDS date du 2022-08-24. Elle a donc 3 an(s). La FDS ayant plus de 3 ans, il est *recommandé* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

| 2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- Substance Ethanol should be classified H225 according to the latest ECHA harmonised classifications
- Substance Ethanol should be classified H301 according to the latest ECHA harmonised classifications
- Substance Ethanol should be classified H311 according to the latest ECHA harmonised classifications
- Substance Ethanol should be classified H331 according to the latest ECHA harmonised classifications
- Substance Ethanol should be classified H370** according to the latest ECHA harmonised classifications

| 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Inflammable



Toxicité aiguë



Grave pour la santé

Mentions de danger :

- **H225** Liquides et vapeurs très inflammables.
- **H301** Toxique en cas d'ingestion.
- **H311** Toxique par contact cutané.
- **H331** Toxique par inhalation.
- **H370** Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Conseils de prudence :

- **P210** P210
- **P243** Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- **P280** Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
- **P302+P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :
- **P304+P340** EN CAS D'INHALATION :
- **P308+P310** En cas d'exposition prouvée ou suspectée :

Transport :

- ADR : 3 (6,1)

- RID : 3 (6,1)
- ADN : Please provide the text you would like me to translate into French.
- IMDG : 3 (6,1)
- IATA : 3 (6,1)
- UN : 1230

| 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

peau : Contact cutané • Lavez la zone touchée immédiatement à l'eau et au savon en abondance. • Retirez les vêtements contaminés et saturés immédiatement. • En cas de réactions cutanées, consultez un médecin.

yeux : Contact visuel • Rincez immédiatement l'œil(les yeux) abondamment à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en maintenant les paupières écartées. • Retirez les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à retirer. • Continuez le rinçage et consultez un ophtalmologiste ; protégez l'œil non blessé.

ingestion : Ingestion • Appelez immédiatement un centre antipoison/un médecin. • Ne provoquez pas de vomissements. • Rincez abondamment la bouche à l'eau. • Ne donnez rien à manger ni à boire.

inhalation : Inhalation • Appelez immédiatement un centre antipoison/un médecin. • Déplacez la personne à l'air frais et gardez-la au chaud et au repos. • Si la respiration est irrégulière ou s'arrête, pratiquez la respiration artificielle.

| 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Methanol Analar NORMAPUR® Reag. Ph.Eur., ACS Analytical Reagent

Identification

- N° CAS : 67-66-1
- N° EINECS : None

Concentration : de 3,0 à 10,0

Dangers :

- **H370** Risque avéré d'effets graves pour les organes.
- **H371** Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 Ethanol

Identification

- N° CAS : 67-56-1
- N° EINECS : 200-659-6

Concentration :de 0,0 à 0,0

Dangers :

- **H225** Liquides et vapeurs très inflammables.
- **H301** Toxique en cas d'ingestion.
- **H311** Toxique par contact cutané.
- **H331** Toxique par inhalation.
- **H370**** Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Oui
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 200.0 - VLE-8h (mg/m ³) : 266.0 - VLE-15min (ppm) : 250.0 - VLE-15min (mg/m ³) : 333.0

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

FICHE Février 2018 **Fiche n°5 - Méthanol** Fiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à « Méthanol » avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales. **En savoir plus**

Généralités

Caractéristiques

VLEPMesurage

Incendie - Explosion[1-4, 7, 8]

Pathologie - Toxicologie

Règlementation

Recommandations

| 2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants – contact manuel à court terme
Yeux	Protection des yeux/du visage
Peau	Please provide the text you would like me to translate into French.
Système respiratoire	Protection respiratoire
Corps	Vêtements de protection

| 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Évitez l'inhalation du produit. - Évitez tout contact avec les yeux et la peau. - Portez des gants de protection, des vêtements de protection et une protection des yeux/du visage. - Utilisez une hotte aspirante (laboratoire). - Si le produit est manipulé à découvert, prévoyez une ventilation locale par aspiration. - Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou insuffisante, ventilez tout l'espace de travail par des moyens techniques. - Tenez éloigné de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes ouvertes et autres sources d'ignition ; interdit de fumer. - Prenez des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. - Utilisez les mesures habituelles de prévention des incendies. - En raison du risque d'explosion, empêchez les fuites de vapeurs dans les caves, les conduits de fumée et les fossés. - Lavez-vous les mains avant les pauses et après le travail. - Évitez tout contact avec les yeux et la peau ; ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lors de l'utilisation. - Prévoyez une douche oculaire et indiquez clairement son emplacement.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	- Température de stockage recommandée : 15 – 25 °C - Classe de stockage : 3 - Garder le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. - Garder au frais et protéger de la lumière du soleil. - Ranger dans un endroit accessible uniquement aux personnes autorisées. - Tenir éloigné des matières combustibles. - Mises à la terre et liaisons équipotentielles du récipient et de l'équipement de réception. - Assurer une ventilation adéquate.

ZONES À PROTÉGER

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

MESURES À ENVISAGER

Utilisations identifiées pertinentes : réactif chimique général.